

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE  
HAUTE-GARONNE**

**N° 71/2016**

**OBJET : Tarifs des ALSH pour les enfants des agents intercommunaux de la CCVA qui ne résident pas sur le territoire.**

**L'an deux mille seize et le 11 juillet à 20h30**

**Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 06 juillet 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.**

**PRESENTS** : M. PACHER, Mme TEISSIER Joelle, M. ONEDA Daniel, M. MAGGIOLO Serge, Mme BARRE Nadine, M. AZEMA René, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. MESPLIE Hubert, M.ZDAN Michel, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, Mme. WATREMETZ Marie-Anne, M. BLANC Jean-Claude.

**POUVOIRS** : Mme BOUTILLIER Sylvie à Mme BARRE Nadine  
M. SIRABELLA Roger à M. PACHER René  
M. LORRAIN Jean Luc à M.ZDAN Michel  
M. RIVELLA Alain à Mme FIGUEROA Anne

**ABSENTS EXCUSES** : M.VINCINI Sébastien, M.CAILLAT Pierre Yves, M. BAURENS Serge

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. PEREZ Alain, Mme CLAMAGIRAND Marie, M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, M. LACAMPAGNE Patrick, M. RELUN André, M.GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M.GODEFROY Julien, M. BONCOURRE Thierry.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame FIGUEROA Anne été nommée secrétaire de séance**

Il est rappelé que les tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont fixés par délibération n°89/14 du Conseil Communautaire du 2 septembre 2014.

Tranche	Quotient Familial	Tarif journée avec repas	Tarif journée sans repas (PAI)	Tarif demi-journée avec repas	Tarif demi-journée sans repas
<b>A</b>	<b>QF ≤ 650€</b>	8.80€	7.30€	6.50€	5€
<b>B</b>	<b>651€ ≤ QF ≤ 850€</b>	9.50€	8.00€	7.20€	5.70€
<b>C</b>	<b>851€ ≤ QF ≤ 1000€</b>	10.20€	8.70€	7.90€	6.40€
<b>D</b>	<b>1001€ ≤ QF ≤ 1499€</b>	10.90€	9.40€	8.60€	7.10€
<b>E</b>	<b>QF ≥ 1500€</b>	11.60€	10.10€	9.30€	7.80€
<b>Hors territoire CCVA</b>		14.70€	13.20€	12.40€	10.90€

Il est proposé d'appliquer le tarif correspondant à la tranche E pour les enfants des agents intercommunaux fréquentant les ALSH du territoire, quel que soit leur lieu de résidence.

Soit :

	Tarif journée avec repas	Tarif journée sans repas (PAI)	Tarif demi-journée avec repas	Tarif demi-journée sans repas
<b>Enfants des agents intercommunaux</b>	11.60€	10.10€	9.30€	7.80€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Fixe les tarifs applicables aux enfants des agents intercommunaux ne résidant pas sur le territoire et qui fréquentent les ALSH
- Autorise Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**

Le Président,  
 Serge BAURENS